COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2021

Le 11 janvier 2021, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VOUILLOT, 1er Adjoint au Maire.

Etaient présents : 18 membres : Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Jacky TONOLI, Sophie TOINET-MARECHAL, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Isabelle AUDUC, Emilie BAUD, Yaniv BENSOUSSAN, Dominique DESSEAUVE, Cindy HADAMAR, Kristine KASTRATI, Aline LEGENDRE, Yannick MORETTON, Christelle ROUSSET, David ROUSSET, Philippe ZABE.

Absent : 1 membre : Anny MARTIN (excusée).

Date de la convocation : 05 janvier 2021.

Secrétaire de séance : Nicolas TEREINS.

Suite à l'indisponibilité de Madame la Maire, Monsieur Jean-Michel VOUILLOT, 1er Adjoint au Maire, préside la séance.

APPROBATION DE COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Nicolas TEREINS est désigné Secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Emmanuelle LEBEURRE, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Emilie BAUD a fait connaître sa décision de siéger au Conseil Municipal, et a donc été convoquée à la séance de ce jour, séance au cours de laquelle elle peut siéger valablement.

Il est procédé à l'installation de Madame Emilie BAUD en sa qualité de Conseillère Municipale d'Etrembières.

Monsieur le 1er Adjoint au Maire souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal à Madame BAUD, et un bon travail dans les commissions et réunions auxquelles elle participera.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à son installation en qualité de Conseillère Municipale d'Etrembières, Madame Emilie BAUD a émis le souhait d'intégrer les commissions communales suivantes :

- Commission « Scolaire »
- Commission « Sportive et culturelle, relation avec les associations communales, patrimoine et mémoire »
- Commission « Bibliothèque municipale »

Il est donc proposé de modifier la composition des Commissions Communales, afin d'inclure ce nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** que Madame Emilie BAUD fasse partie des Commissions « Scolaire », « Sportive et culturelle, relation avec les associations communales, patrimoine et mémoire » et « Bibliothèque municipale ».

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS D'OCCUPATION – PARKING SUPERIEUR DU TELEPHERIQUE

Par délibération en date du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'occupation du parking supérieur du Téléphérique situé 165, impasse du Funiculaire, et propriété de la ville d'Annemasse, par deux caravanes.

Ces conventions étaient d'une année, à compter du 15 janvier, précaires et révocables, et prévoyaient notamment que les résidents ne pourraient pas laisser séjourner des visiteurs sur leur emplacement sans autorisation préalable de la Commune.

Toute incinération de matières, déversement de produits, stockage de ferrailles ou autres étaient totalement interdits.

Une redevance d'occupation était fixée à un montant de 40 € par mois. Les charges étaient directement aux frais des résidents.

Ces caravanes devaient ensuite partir s'installer à Machilly, où le Plan Local d'Urbanisme permet de les accueillir sur une zone définie.

Or, les dossiers et les modalités de transfert de ces deux caravanes ne sont pas encore prêts.

Aussi, il est proposé de renouveler pour deux ans ces conventions, pour une redevance d'occupation mensuelle de 60 €. Les autres conditions resteraient identiques à celles fixées initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement des conventions d'occupation du parking supérieur du Téléphérique,
- **autorise** Madame la Maire à signer ces conventions d'occupation d'emplacement avec les deux membres de la famille.

Madame Christelle ROUSSET, partie prenante dans ce dossier, sort de la salle.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – ROUTE DE SAINT JULIEN

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport établi par CDC HABITAT SOCIAL,

La présence garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu le contrat de prêt n° 114453 en annexe signé entre CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Etrembières (74) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.498.844,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 114453 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE LIEE AU COVID - 19

Madame DERAME indique que les chiffres sont en baisse à la fin de l'année 2020. La Haute-Savoie risquait d'avoir un couvre-feu à 18 h, mais il a été maintenu à 20 h.

La vaccination a débuté la semaine dernière, par l'hôpital Annecy-Genevois. La priorité est donnée aux résidents des EHPAD et aux personnels soignants de plus de 50 ans. Pour l'instant, il n'existe pas d'information pour les personnes de plus de 75 ans. Dès que la Mairie aura connaissance des directives mise en place, une communication aura lieu sur le site internet, les panneaux d'information électroniques, le télé-alerte.

La vaccination dure environ 30 minutes, avec notamment le recueil du consentement de la personne.

Madame LEGENDRE précise que la vaccination est pour l'instant à destination du personnel médical et des personnes à risque. La campagne de vaccination débutera le 18 janvier 2021. Une surveillance d'un quart d'heure sera instaurée à l'issue de l'injection du vaccin.

Madame DERAME rajoute que deux injections du vaccin auront lieu, avec un délai qui pourrait être rallongé.

POINT SUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Madame TOINET-MARECHAL annonce que les manifestations programmées en 2021 sont pour l'instant maintenues. La commission communale va continuer à travailler, et à programmer des animations, puis elle verra au jour le jour selon le contexte sanitaire.

Il est rappelé qu'une réunion de la commission aura lieu le 12 janvier 2021 à la salle des Bleuets, et que le élus ne doivent pas hésiter à proposer des idées « alternatives », « innovantes ».

RETOUR SUR LES OPERATIONS DU CCAS

Madame DERAME informe le Conseil Municipal que le CCAS a reçu à la fin de l'année 2020 un don de 3.000 € d'une généreuse donatrice qui souhaite conserver l'anonymat.

Elle fait un point sur la distribution de colis de fin d'année aux personnes des plus de 70 ans, et rappelle que ces colis suppléent l'annulation, à cause de l'épidémie du COVID-19, des traditionnels repas des Aînés, destiné aux personnes de plus de 65 ans, et apéritif et colis de Noël, organisés pour les personnes de plus de 80 ans.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le 1er Adjoint au Maire indique que le projet de convention pour l'occupation du domaine public, par des camions en fin de semaine au Pas de l'Echelle, est en cours de rédaction, et devrait être présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

* Monsieur le 1er Adjoint au Maire lit la lettre de soutien de la Mairie adressée à la personne qui a décidé la réouverture, après achat, de l'épicerie située chemin de Veyrier au Pas de l'Echelle.

* Monsieur le 1er Adjoint au Maire fait le point sur le projet de vidéo-protection sur la commune.

Le centre de contrôle serait basé sur Annemasse, pour l'ensemble de l'agglomération, sauf Ambilly qui a refusé de participer à cette opération.

Une rencontre a eu lieu avec des agents de la sureté de la police nationale, et une visite de la commune a eu lieu avec eux, pour étudier notamment l'implantation envisageable des caméras. Une demande officielle de diagnostic sur le territoire de la commune a été effectuée auprès du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Savoie.

Il est rappelé que l'installation, le fonctionnement et la gestion de la vidéo-protection est de la compétence de la commune, et ne relève donc pas d'Annemasse Agglo.

* Monsieur TONOLI informe que dans le cadre de la consultation pour l'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des bâtiments de la commune, deux dossiers ont été reçus. A la suite de l'ouverture et de l'analyse des offres reçues, c'est la société IDEX, basée au Bourget du Lac, qui a été retenue.

Aussi, Madame la Maire a signé l'acte d'engagement avec cette société, pour une prestation d'une année à compter du 01 janvier 2021, éventuellement renouvelable expressément, par écrit, deux fois à compter de sa date de notification, pour un montant total annuel de 9.451,90 € T.T.C.

* Monsieur TONOLI indique que dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte, mise en place en 2006 par l'Etat, celui-ci impose aux grands distributeurs d'énergie français de prendre en charge, par le biais de certificats d'économie d'énergie, la rénovation thermique et énergétiques des bâtiments tertiaires.

Pour pouvoir bénéficier de ces rénovations, les conditions étaient que les bâtiments soient équipés de chauffages collectifs ou d'eau chaude, et que les chaudières aient plus de deux

ans. A ce titre, l'ensemble des bâtiments communaux est éligible à ce programme, c'est-à-dire 9 bâtiments.

La société SOLUTIONISO, qui réalise ces interventions, a contacté la Mairie. A leur demande, il leur a été transmis le diagnostic énergétique réalisé en 2011. Puis, la société a fait parvenir les devis, qui présentent un coût de 603 € par bâtiment, mais il reste à la charge de la commune 1 € par bâtiment, au titre des frais de dossier, le reste étant pris en charge par la prime Certificat d'Economie d'Energie (CEE). Cette prime ne sera versée à l'entreprise qu'après le passage d'un organisme de contrôle (COFRAC, VERITAS ou autre), afin de vérifier la qualité et la conformité de l'intervention, et qu'elle ait été validée par le pôle national des certificats d' économie d'énergie.

* Dans la même démarche, et toujours dans le cadre de la loi de transition énergétique, Monsieur TONOLI annonce que le SYANE (Syndicat de Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie), organisme avec lequel la commune travaille pour l'éclairage public, a contacté la Mairie pour savoir si elle était intéressée par une action menée auprès de l'ensemble des collectivités du département concernant l'isolation des combles des bâtiments communaux. Les certificats d'économie d'énergie permettent là aussi de prendre en charge une grande partie des coûts engendrés par ces isolations.

La commune a répondu favorablement. Aussi, les diagnostics énergétiques ont été envoyés, et un rendez-vous avec la société EBS Isolation sera prochainement programmé, afin de réaliser les devis conformes aux prix négociés.

Monsieur TONOLI fait remarquer que l'ensemble de ces engagements et réalisations rentrent parfaitement dans le cadre de la démarche de développement durable engagée par la commune

* Madame LEGENDRE demande ce qu'il en est de l'ouverture du food-truck installé au Pas de l'Echelle.

Monsieur MORETTON indique que le food-truck est géré par le frère de la personne qui a racheté l'épicerie. Les deux frères souhaitent travailler en commun, pour pouvoir démarrer chacun leur activité d'ici 1,5 à 2 mois.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Secrétaire de séance